



PLAN D'ACTION POUR LA LANGUE INUITE

Version n° 251113

La *Loi sur la protection de l'inuktut* (LPI) décrit les obligations linguistiques des organismes au Nunavut. L'objectif du plan d'action pour la langue inuite est de déterminer si votre organisme est en pleine conformité avec la LPI. Si votre organisme n'est pas pleinement conforme, ce plan d'action pour la langue inuite peut vous aider à établir les étapes à suivre et un échéancier clair pour votre engagement.

Une fois ce formulaire rempli, le Bureau du commissaire aux langues du Nunavut (BCLN) examinera votre plan à des fins d'approbation. Le BCLN fera également un suivi des progrès réalisés par votre organisme dans l'année suivant son approbation.

Si vous avez des questions, ou pour obtenir de l'aide pour remplir ce formulaire, prière de communiquer avec nous par courriel à langcom@langcom.nu.ca ou par téléphone au (867) 975-5080 ou au 1-877-836-2280 (sans frais).

1 / INFORMATION SUR L'ORGANISME

Information sur le requérant ou la requérante		
<i>Nom de famille :</i>	<i>Prénom :</i>	
<i>Nom de la personne morale/société en nom collectif/association :</i>		
<i>Adresse :</i>		
<i>Ville/municipalité :</i>	<i>Code postal :</i>	<i>Province :</i>
<i>Courriel :</i>	<i>Téléphone :</i>	<i>Télécopieur :</i>

2 /OBLIGATIONS POUR LES ORGANISMES OFFRANT DES SERVICES PARTICULIERS

En vertu du paragraphe 3(2) de la LPI, un organisme doit communiquer avec le public en inuktut dans la prestation des services particuliers suivants :

- Les services essentiels, y compris :
 - Les services ou les interventions de secours ou de sauvetage, ou les services ou interventions d'urgence semblables, y compris les services d'admission ou de répartition;
 - Les services de santé, médicaux et pharmaceutiques.
 - Les services domestiques, résidentiels ou d'accueil, y compris :
 - Les restaurants, les hôtels, les services d'hébergement, résidentiels ou de logement;
 - Les services de base pour les ménages, y compris la distribution d'électricité, de combustible et d'eau, ainsi que les services de télécommunications.

Autres communications désignées en vertu de l'article 3 de la localité de la LPI.

- Votre organisme assure-t-il la prestation de ces services particuliers? Oui Non

Si vous avez répondu non à la question ci-dessus, prière de passer directement à la partie 3 de ce formulaire.

Si votre organisme offre ces services, veuillez confirmer que les exigences suivantes sont respectées : les avis, les avertissements et les instructions, comme les menus de restaurant, les instructions dans les chambres d'hôtel, les instructions relatives à l'utilisation des médicaments ou toute autre instruction sur les services, sont disponibles en inuktitut.

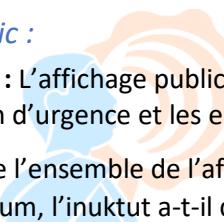
- Est-ce que tous les avis, avertissements et instructions sont disponibles en inuktitut? Oui Non
 - Au minimum, l'inuktitut a-t-il droit à une visibilité égale aux autres langues utilisées? Oui Non

Si vous avez répondu non à l'une des questions ci-dessus, veuillez décrire les mesures que votre organisme prendra pour se conformer pleinement aux obligations dans les délais suivants.

Mesures à prendre au cours des 3 prochains mois	Mesures à prendre au cours des 9 prochains mois

3 / OBLIGATIONS POUR TOUS LES ORGANISMES

3.1 Affichage public :



Description : L'affichage public comprend les heures d'exploitation, les panneaux de direction, la signalisation d'urgence et les enseignes de sortie.

- Bureau du commissaire aux langues du Nunavut

 - Est-ce que l'ensemble de l'affichage public est disponible en inuktitut? Oui Non
 - Au minimum, l'inuktitut a-t-il droit à une visibilité égale aux autres langues utilisées? Oui Non

Si vous avez répondu non à l'une des questions ci-dessus, veuillez décrire les mesures que votre organisme prendra pour se conformer pleinement aux obligations dans les délais suivants.

Mesures à prendre au cours des 3 prochains mois	Mesures à prendre au cours des 9 prochains mois

3.2 Affiches et annonces publicitaires :

Description : Les affiches et les annonces publicitaires comprennent les affiches, les circulaires, le matériel promotionnel et toutes les publicités

- Est-ce que toutes les affiches et annonces publicitaires sont disponibles en inuktitut? Oui Non
- Au minimum, l'inuktitut a-t-il droit à une visibilité égale aux autres langues utilisées? Oui Non

Si vous avez répondu non à l'une des questions ci-dessus, veuillez décrire les mesures que votre organisme prendra pour se conformer pleinement aux obligations dans les délais suivants.

Mesures à prendre au cours des 3 prochains mois	Mesures à prendre au cours des 9 prochains mois

3.3 Accueil et services à la clientèle :

Description : L'accueil et les services à la clientèle comprennent l'accueil en personne et au téléphone, les messages sur la boîte vocale, la correspondance par courriel, les services en ligne et toute autre interaction avec la clientèle.

- Est-ce que tous les services d'accueil et à la clientèle sont disponibles en inuktitut? Oui Non
- L'inuktitut est-il offert activement dans tous les services d'accueil et à la clientèle? Oui Non

Si vous avez répondu non à l'une des questions ci-dessus, veuillez décrire les mesures que votre organisme prendra pour se conformer pleinement aux obligations dans les délais suivants.

Mesures à prendre au cours des 3 prochains mois	Mesures à prendre au cours des 9 prochains mois

4/CONFIRMATION DE L'EXACTITUDE À DES FINS D'APPROBATION

JE, _____, NOM _____, exerçant la fonction de _____ TITRE _____ à _____

ORGANISME _____, atteste par la présente et sur l'honneur que tous les renseignements fournis dans ce formulaire sont véridiques, exacts et complets à ma connaissance.

Date : _____ Signature : _____

Veuillez soumettre ce document au Bureau du commissaire aux langues à

Courriel : langcom@langcom.nu.ca

Ou

Adresse postale : Bureau du Commissaire aux langues
3A-630, Rue de la Reine Elizabeth
Iqaluit (Nunavut)
X0A 3H0



▷ ᐃᖅᑐᓘᓻ ᓂᖅᑲᒪጀ ᐃᖅᑕጀ ሁᓇጀ ᓂᖅᑲᒪጀ
Uqauhinut Kamisinaup Havakvia Nunavunmi
Office of the Languages Commissioner of Nunavut
Bureau Thank you! Commissaire aux langues du Nunavut
“Qajaq”!
Qujannamiik!
Quana!
Merci!

Pour usage interne seulement		
Approbation du plan :	Oui	Non
Commentaires :		
Date : _____		Signature : _____
<i>Date de soumission :</i>	<i>Date de réception :</i>	
<i>Prochain suivi :</i>	<i>Numéro de dossier :</i>	
<i>Type d'organisme :</i>	<i>Emplacement(s) :</i>	
<i>Commentaires :</i>		
<i>Plainte(s) :</i>	Oui	Non
<i>Information :</i>		